

## Complément d'avis n° 2019/04-03 relatif à l'accréditation de l'Institut Mines-Télécom, Télécom ParisTech à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

## Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2018/01-03 et l'avis n°2019/04-03 concernant l'Institut Mines-Télécom, Télécom ParisTech, portant sur la prise en compte des recommandations, la mise en place d'une démarche qualité, la mise en conformité des conditions d'attribution du titre d'ingénieur diplômé et les recommandations relatives à la formation initiale sous statut d'apprenti, notamment le respect de l'injonction concernant la mise en conformité de la 1° année au standard européen (répartition des ECTS).

 Vu la note de synthèse établie par Jean-Yves Koch, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 avril 2021,

## La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2021.

Le Vice-Président, Jean-Louis ALLARD